

En cochant la case, vous confirmez avoir lu, compris et accepté les conditions d'utilisation qui s'appliquent au service @Home SOS.

Conditions d'utilisation

Note – pour faciliter la lecture, 'vous' et 'votre' réfèrent à la personne utilisant le service @Home SOS ; 'nous' et 'notre' réfèrent à Verisure.

1. **Utilisez ce service uniquement pour des situations d'urgence sur les lieux où le système d'alarme Verisure est installé.** Le service @Home SOS ne doit pas être utilisé à un autre endroit, ce serait contraire à nos conditions d'utilisation et pourrait engendrer une perte de temps précieux dans une situation critique. Si vous avez besoin d'une assistance dans un autre lieu, merci de contacter les services d'urgence (si la situation le requiert) en appelant directement le 112.
2. **Condition préalable à l'utilisation du service @Home SOS.** La fonctionnalité @Home de l'App Verisure doit être activée. Votre téléphone doit également disposer d'une connexion à internet pour être capable d'envoyer une alerte à Verisure.
3. **Si vous appuyez sur le bouton @Home SOS, que se passe-t-il ensuite ?**
 - Une alerte sera envoyée de votre téléphone à la centrale d'alarme Verisure. Suite à la réception de cette alerte, un opérateur de notre centrale d'alarme appellera le plus vite possible le téléphone mobile qui a envoyé l'alerte.
 - Si nous ne parvenons pas à entrer en contact avec vous via votre téléphone, nous appellerons la Voicebox du système d'alarme Verisure, si une Voicebox est installée.
 - En l'absence de réponse, ou pour donner suite à notre communication avec vous, nous pourrions contacter les services d'urgence et vous autorisez Verisure à le faire si, à notre seule appréciation, nous estimons que c'est la meilleure action. Comme noté dans nos conditions générales, nous ne pouvons pas prendre d'engagement sur l'intervention et le délai d'intervention des services d'urgence.
4. **Le service @Home SOS ne constitue pas une alternative à contacter les services d'urgence (police, pompiers, ambulance).** Si vous avez un doute, vous devriez contacter directement les services d'urgence en appelant le 112.
5. **Vous ne devriez pas utiliser le service @Home SOS en cas de situation critique où le temps de réaction est la clé.** Utilisez le bouton @Home SOS uniquement si vous considérez qu'envoyer une alerte à Verisure est la chose la plus appropriée étant donné les circonstances. Veuillez noter que nous pourrions être incapable d'agir immédiatement pour différentes raisons. Par exemple, les alertes sont envoyées via internet et pourraient être retardées ou ne jamais arriver, pour des raisons en dehors de notre contrôle, ou nos équipes pourraient être occupées à répondre à d'autres alertes à ce moment-là.
6. **Information importante à propos du bouton raccourci 112.** Dans le cas où vous avez besoin des services d'urgence (par exemple pour une situation en dehors des lieux où l'alarme est installée), il y a un bouton raccourci pour appeler directement le 112. Appuyer sur ce bouton

vous mènera directement à la fonctionnalité d'appel de votre téléphone, et préremplira le numéro 112. Vous ne devez plus qu'appuyer sur le bouton d'appel pour déclencher un appel normal vers les services d'urgence officiels. Veuillez noter que ce bouton n'est qu'un raccourci pour vous faciliter l'appel vers le 112 et n'a pas d'autre fonctionnalité. Aucun signal ne sera envoyé à Verisure si vous appuyez sur ce raccourci.

7. **Localisation.** Si la localisation est désactivée, notre capacité à répondre efficacement à une alerte SOS sera limitée car nous ne pourrions pas savoir où vous vous trouvez.

8. **Certaines circonstances sont en dehors du contrôle de Verisure.** Nous vous renvoyons vers les conditions générales de votre contrat en ce qui concerne la connectivité, la force majeure et le fait que lorsque nous prenons contact avec les services d'urgence, Verisure ne peut pas garantir si (et dans quel délai) ils vont intervenir.

9. **Référence au contrat.** Le service @Home SOS est fourni par Verisure conformément au contrat entre le [Client] et Verisure et est soumis aux (A) conditions de ce contrat, en tenant compte des adaptations successives, et (B) ces conditions d'utilisation (qui sont considérées comme faisant partie de ce contrat).